

IL Y A VERRER ET VERRE



Dans le cadre du développement durable et de la préservation des ressources naturelles, le verre pourrait servir d'exemple par le caractère infini de sa recyclabilité.

Afin de préserver nos ressources, votre Intercommunale Intradel et FOST Plus ont mis en place un réseau de bulles à verre, afin d'optimiser la reprise de cette matière en vue de sa réutilisation.

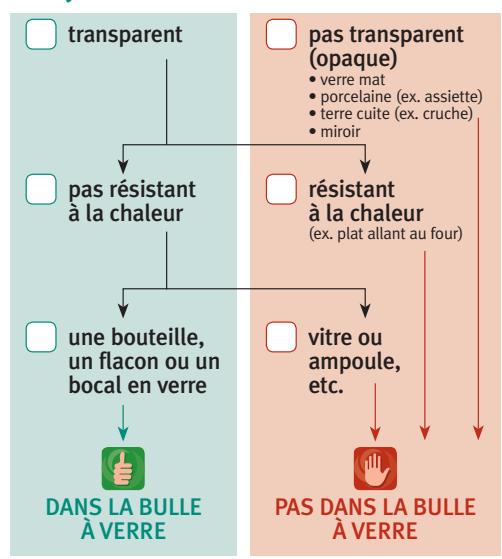
Contrairement aux apparences, les bulles à verre ne sont pas des créatures omnivores. Tous les types de verre ne sont pas bienvenus, seuls les bouteilles, flacons et bocaux en verre peuvent y être déposés. Le dépôt d'autres éléments a pour conséquence de perturber le processus de recyclage et de briser la chaîne du réemploi.

IL FAUT ÊTRE ATTENTIF À TROIS CHOSES AVANT DE DÉPOSER SES RÉCIPIENTS À LA BULLE À VERRE:

- ① L'objet est **non transparent**? Les objets opaques ne sont en général pas faits de verre. (Les bouteilles de genièvre en terre cuite, les assiettes en porcelaine, les tasses...).
- ② L'objet est **résistant à la chaleur**? Les plats pour le four sont, par définition, résistants à la chaleur: ils ne fondent donc pas à la même température que le verre creux d'emballage et perturbent le processus de recyclage. De plus, ce n'est ni une bouteille, ni un bocal.
- ③ Il s'agit d'une **lampe ou d'une vitre**? Les verres à partir desquels ces objets sont fabriqués ont des propriétés spécifiques qui les rendent impropre à la production de nouvelles bouteilles, flacons et bocaux.



L'OBJET EN VERRE EST:



En résumé, rien de plus simple:
SEULS LES BOUTEILLES, LES FLACONS ET LES BOCAUX EN VERRE TRANSPARENTS ont leur place dans les bulles à verre.

Pour plus d'information, demander conseil au préposé lors de votre visite au recyparc, consultez les instructions de tri au dos de votre calendrier de collectes ou visitez le site internet de votre intercommunale www.intradel.be ou téléphonez au 04 240 74 74.



ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX